



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Programmes

Question écrite n° 63129

#### Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de Mme le ministre delegue aux affaires europeennes sur l'absence actuellement d'une veritable politique europeenne des langues. Chacun s'accorde a reconnaitre que la construction europeenne ne peut se faire que dans le respect de la diversite des langues sur le continent. Pourtant, tout montre aujourd'hui que l'anglais occupe une place croissante, et que chacun des pays europeens rencontre des difficultes a maintenir de facon significative l'enseignement des autres langues. Le traite d'Union europeenne n'evoque aucun cadre pour une politique des langues. Il lui demande en consequence si le gouvernement francais compte prendre des initiatives pour promouvoir un veritable plurilinguisme europeen, a travers ce qui pourrait etre un protocole complementaire a ce traite.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la large place accordee de fait a la langue anglaise fait l'objet, de la part de ce ministere, dont l'une des missions est de veiller a la presence de la langue francaise dans le monde et plus particulierement en Europe, d'une attention particuliere. Dans cette perspective, ce qui se fait dans le cadre communautaire est essentiel et nous y attachons un interet tout particulier. Il ne faut pas oublier cependant que les questions relevant du domaine de l'education restent de la stricte competence des Etats membres et ne peuvent, au niveau communautaire, que faire l'objet de la cooperation volontaire entre ces derniers. Cette cooperation se traduit par des recommandations ou des programmes-pilotes (notamment le programme Lingua). Ainsi, a l'initiative de la France, des l'annee 1984, une recommandation a ete adoptee par le Conseil des ministres de l'education nationale demandant aux Etats membres de prevoir l'obligation de l'enseignement a egalite de deux langues etrangeres dans le cadre de la scolarite obligatoire. Renouvelee en 1988, cette recommandation ne se traduit que tres lentement dans des reglementations scolaires sur lesquelles les instances communautaires n'ont aucune prise. Ces instances font un effort considerable pour que chaque Etat membre recoive l'essentiel des documents de travail dans sa langue et puisse s'exprimer et etre traduit sans recourir a une langue de communication. Je puis vous assurer que, pour notre part, nous restons tres vigilants sur ce point, quitte a rappeler, si besoin est, au respect de la regle de l'egale dignite des langues des pays de la Communaute. Les programmes, mis en oeuvre a l'initiative de Bruxelles, le sont avec le souci de respecter cette pluralite dont vous rappelez l'exigence. La place de notre pays et donc de notre langue dans ces differents echanges est a la hauteur de notre contribution au fonctionnement de la Communaute. Le programme Lingua a ete conu pour accroitre la diversification des apprentissages linguistiques a travers des echanges de maitres, des programmes communs inter-etablissements et des recherches pedagogiques. Il illustre une prise de conscience de l'importance du probleme dans tous les pays membres. La solution de ces problemes passe pourtant aussi par des efforts nationaux qui ont ete deja largement entrepris. C'est en effet en assurant concretement la promotion de l'apprentissage de plusieurs langues dans notre systeme d'enseignement (du pre-elementaire a la formation des adultes), que nous persuaderons nos partenaires de renoncer a la pratique de la langue etrangere unique qui, dans la conjoncture actuelle, jouera au profit d'un anglo-americain simplifie, dans lequel, au demeurant, beaucoup d'anglais cultives refusent de se reconnaitre. C'est dans la mesure ou nos

correspondants des pays de langue latine, d'Allemagne, des Pays-Bas, mais aussi du Danemark et de Grèce, trouveront des Français capables de les comprendre dans leur propre langue, qu'ils seront incités à nous comprendre quand nous nous exprimerons dans la notre. Le plurilinguisme ne peut plus être, pour les générations actuellement en cours de formation, l'apanage d'une minorité et de quelques spécialistes. C'est la logique même du grand marché commun que d'impliquer une bonne connaissance de plusieurs langues.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gambier Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63129

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 1992, page 4854